

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 8 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphanie à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. BERARD Maxime
M. MOULIN Dominique à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Affouage : Prix de vente des bois

N°20241008-06

Rapporteur : Lucie FEUTRIER

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

L'Office National des Forêts, dans le cadre de son programme de gestion de la forêt communale, définit des parcelles nécessitant une éclaircie. Dans ce contexte, une coupe de bois est réalisée dans les parcelles du Mélézet. Les produits de cette coupe destinés au bois énergie peuvent être proposés aux habitants de Guillestre comme bois d'affouage. Il s'agirait alors d'exploiter le bois et d'amener une part destinée au bois de chauffage, coupés en billons d'environ de 2 mètres, sur un site accessible à tous.

Les travaux prévus s'étaleront durant l'automne 2024.

Le lieu de stockage destiné à l'affouage est le parking situé proche du camping de la Rochette.

Il convient de définir les modalités de vente et d'attribution des bois d'affouage. Les critères suivants sont proposés :

- Bois d'affouage réservé aux habitants de Guillestre possédant une résidence principale ;
- Type de bois : mélèze, en billons d'environ 2m, non séché ;
- Vente par lots de 6 stères ;
- Un lot maximum par foyer ;
- Prix : 38,35 €/stère soit 230,10 € par lot ;
- Les lots seront individualisés ;

- Un dossier de pré-inscription sera à compléter et retourner en Mairie, les lots seront attribués par ordre d'arrivée des demandes de pré-inscription. Seuls les dossiers complets seront traités ;
- La mairie informera par écrit l'attribution d'un lot à un foyer. Le paiement par chèque (à l'ordre du trésor Public) devra être effectué en Mairie sous deux semaines, faute de quoi le lot pourra être attribué à un autre foyer ;
- Une fois réglé, le lot pourra être retiré par l'attributaire sur un des deux sites définis.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de proposer aux habitants de Guillestre en résidence principale une coupe d'affouage à prix modeste pour un usage domestique ;

VU le code forestier notamment l'article L145.1 ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 30 septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les modalités de vente et d'attribution des lots d'affouage tels que précédemment cités, soit :
 - Bois d'affouage réservé aux habitants de Guillestre possédant une résidence principale ;
 - Type de bois : Mélèze, en billons d'environ 2m, non séché ;
 - Vente par lot de 6 stères ;
 - Un lot maximum par foyer ;
 - Prix : 38,35 €/stère, soit 230,10 € par lot ;
 - Les lots seront individualisés ;
 - Un dossier de pré-inscription sera à compléter et retourner en Mairie, les lots seront attribués par ordre d'arrivées des demandes de pré-inscription. Seuls les dossiers complets seront traités ;
 - La mairie informera par écrit l'attribution d'un lot à un foyer. Le paiement par chèque (à l'ordre du trésor Public) devra être effectué en Mairie sous deux semaines, faute de quoi le lot pourra être attribué à un autre foyer ;
 - Une fois réglé, le lot pourra être retiré par l'attributaire sur le site définis.
- **FIXE** le prix de vente de l'affouage à 1 lot de 6 stères à 230,10 € ;
- **DIT** que ces prix entrent en vigueur au 1er octobre 2024 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 octobre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 octobre 2024

Publié le : 10 octobre 2024

